



© F. BLANC

**L'éditorial** d'Yves Veyrier  
Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

**FO**

## **VOUS AVEZ DIT « DIALOGUE SOCIAL » ? NOUS DISONS NÉGOCIATION COLLECTIVE !**

**D**ès que nous avons appris le vote d'un amendement au Sénat, samedi 14 novembre, réintroduisant le sujet de la réforme des retraites, notre réaction a été sans détour : « L'amendement au Sénat sur la réforme des retraites avec le recul de l'âge et l'allongement de la durée de cotisation s'apparente à un 49-3 ! Coupé des réalités qui préoccupent les salariés, notamment jeunes - santé, emploi et revenus. Force Ouvrière ne laissera pas faire ! » avons-nous communiqué sur les réseaux sociaux.

Si nous avons fait le lien avec l'article 49.3 de la Constitution, qui permet à l'exécutif de faire adopter un projet de loi sans discussion à l'Assemblée nationale, c'est parce que nous gardons en mémoire ce samedi 29 février 2020, lorsque le gouvernement, au détour d'un conseil des ministres extraordinaire consacré à la pandémie de Covid-19 qui arrivait, annonça, sans aucune information préalable qu'il entendait recourir au 49.3 pour imposer au plus vite son projet de système universel de retraites contre lequel nous étions mobilisés depuis plusieurs mois. A l'époque déjà, nous avons dénoncé le caractère incompréhensible et inacceptable, dans une telle situation, de cette décision. Il en est tout autant de cette initiative aujourd'hui du Sénat.

Elle interroge sur la considération apportée au dialogue social, si souvent invoqué ces derniers temps. En effet, bien que sur des considérations et positions distinctes, on s'en souvient, les cinq confédérations syndicales de ce pays se sont accordées pour dire au Premier ministre et au président de la République, il y a peu, c'était le 14 octobre, « que le gouvernement devrait annoncer que l'heure n'est pas de remettre à l'ordre du jour le sujet des retraites ».

Cela vaut tant pour le gouvernement que pour les sénateurs.

Dans cette même lettre, nous renouvelons « la nécessité que la réforme de l'assurance chômage, décidée en juin 2019, [...] soit abandonnée au profit du retour aux dispositions de la convention qui avait été négociée en 2017 ». Malgré cela, le gouvernement s'obstine. Bien qu'ayant dû reporter à trois reprises son application (au 1<sup>er</sup> septembre, puis au 1<sup>er</sup> décembre, et aujourd'hui au 1<sup>er</sup> avril), il continue de soutenir que la réforme demeure bonne dans son esprit ! Pourtant son caractère nocif pour les travailleurs demandeurs d'emploi n'est plus à démontrer : les projections de l'UNEDIC indiquent que près de la moitié des demandeurs d'emplois indemnisés, soit 1,2 millions, seraient impactés, soit par une baisse de leur indemnisation, soit par la difficulté de recharger les droits, touchant plus particulièrement les plus précaires et les saisonniers en grande difficulté.

Cela vaut aussi pour les employeurs ! Cette fois sur le champ de la négociation et de la pratique contractuelle.

Si nous avons, à cette heure, réussi à nous préserver d'une main mise directe de l'Etat sur Action logement (le 1% logement), la confédération s'est aussi mobilisée pour que l'on parvienne à mettre à l'ordre du jour deux négociations importantes : l'une sur le télétravail avec l'objectif d'en encadrer les pratiques et d'en renforcer les protections au niveau national interprofessionnel, là où les employeurs privilégient le niveau local ou l'accord de gré à gré ; l'autre, là aussi de pleine actualité, sur la santé au travail, afin de préserver et de conforter les mécanismes de préventions.

Pour ce qui nous concerne, nous ne lâcherons pas !

**Nous gardons  
en mémoire  
le recours au 49.3**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)